COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/AMR 19/7/1

Août 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX

SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Septième session

Pyeongchang, République de Corée, 9 - 13 décembre 2019

La session se tiendra à l'Alpensia Resort du lundi 9 décembre à 9 heures 30 au vendredi 13 décembre 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 19/7/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/AMR 19/7/2
3	Questions découlant de la FAO, l'OMS et de l'OIE	CX/AMR 19/7/3
4	Questions découlant d'autres organisations internationales pertinentes	CX/AMR 19/7/4
5	Avant-projet de révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CXC 61-2005) (à l'étape 4)	CX/AMR 19/7/5
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2019/84-AMR	CX/AMR 19/7/5-Add.1
6	Avant-projet de Directives sur le suivi et la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (à l'étape 4)	CX/AMR 19/7/6
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2019/83-AMR	CX/AMR 19/7/6-Add.1
7	Autres questions	
8	Date et lieu de la prochaine session	
9	Adoption du rapport	

GROUPES DE TRAVAIL PHYSIQUE		
Révision du Code d'usages visant à réduire	Samedi 7 décembre	
au minimum et à maîtriser la résistance aux	de 9 heures à 18 heures	
antimicrobiens d'origine alimentaire	Alpensia Resort	
Élaboration de Directives sur le suivi et la	Dimanche 8 décembre	
surveillance intégrée de la résistance aux	de 9 heures à 18 heures	
antimicrobiens d'origine alimentaire	Alpensia Resort	

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles.

Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session.

Page des réunions du site Internet -TFAMR07